

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir qu'au nom du Conseil d'Administration je vous accueille aujourd'hui dans les nouveaux locaux de la CAMEIC, et je vous remercie de nous avoir fait l'honneur de répondre à cette invitation, manifestant ainsi l'intérêt que vous accordez à notre « vieille dame ».

Cette petite manifestation est placée sous le signe à la fois du passé, du présent et de l'avenir.

Du passé, car cette année, la CAMEIC fête son centième anniversaire.

En effet, c'est le 27 avril 1907, que la CAMEIC, ou du moins la société qui allait devenir plus tard la CAMEIC, a été portée sur les fonts baptismaux par la commission de direction du Comité des Forges de France et la direction de l'U.I.M.M. L'idée présidant à la création de cette caisse d'assurances mutuelle était de donner aux chefs d'entreprise les moyens de faire face à une interruption d'activité en raison d'un arrêt de travail de leurs personnels. Il s'agissait alors d'indemniser l'entrepreneur de la persistance de ses frais généraux fixes, pendant la durée du conflit social auquel il était confronté.

En aparté je note que l'actualité nous adresse un clin d'œil ; mais si nous avons bien une couverture risque événements, nous ne nous chargeons pas de générer les événements eux-mêmes.

Le premier président de cette caisse d'assurances contre les conséquences du chômage forcé (c'était là le nom de baptême donné à cette assurance) a été Léopold PRALON, alors président de la société de Denain et d'Anzin qui sera intégrée plus tard dans le groupe USINOR, et vice-président du Comité des Forges de France. A son décès survenu en 1938, ce sont les barons de Nervo, Léon dans un premier temps, puis son fils Jacques qui présidèrent jusqu'en 1975 aux destinées de la Caisse Centrale de la Métallurgie Française qui deviendra la CAMEIC en 1983.

Durant toute cette période la vie de la CAMEIC fut associée à celle de l'U.I.M.M. par des liens amicaux et historiques. Ce fut aussi une époque où la diffusion de cette assurance s'effectuait principalement par la voie des syndicats patronaux.

Pour en terminer avec ce rappel du passé, nous dirons que par un concours de circonstances tout à fait étonnant, la CAMEIC revient quasiment à ses origines géographiques, puisque maintenant installée au n°25 de la rue de Madrid, elle n'est qu'à quelques dizaines de mètres du n°7, ancienne adresse du Comité des Forges de France où elle a vu le jour, il y a juste 100 ans.

En 1996, voulant confirmer son indépendance de fait à l'égard de tous les pouvoirs, serait-ce celui de ses amis, la CAMEIC a supprimé toute référence aux liens ancestraux qu'elle entretenait avec l'U.I.M.M. aussi bien dans ses statuts, que dans l'exercice de son activité d'assurance.

A ce moment, les choses avaient d'ailleurs bien changé, et la situation de la CAMEIC était tout à fait paradoxale : son chiffre d'affaires ne dépassait pas quelques centaines de milliers de francs, elle comptait une trentaine de sociétaires. Par contre, elle disposait de fonds propres importants et sans rapport avec ses engagements, ce qui la mettait à l'abri de tout risque d'insolvabilité.

C'est alors que le Conseil d'administration a décidé de sortir la CAMEIC de l'intimité dans laquelle elle se trouvait, en lui donnant la réalité d'une véritable compagnie d'assurances.

Pour ce faire, il s'agissait tout d'abord de trouver un positionnement adéquat à la situation particulière de la société, tout en conservant l'esprit mutualiste qui avait été le sien durant tant d'années.

Très rapidement, l'évidence s'est imposée : nous ne pouvions transformer la CAMEIC en une compagnie d'assurances comme toutes les autres, car c'était là courir le risque de devenir le réceptacle de tous les malheurs du courtage français.

Et j'ajoute que c'eût été faire preuve de présomption aux regards des montants financiers à mettre en jeu.

Nous en avons donc conclu qu'il importait de conserver notre originalité et d'en tirer parti en développant des assurances sortant de l'ordinaire.

Nous avons alors transformé et remis au goût du jour l'assurance contre les conséquences du chômage forcé, qui est devenue INTAC assurance interruption d'activité, ce qui nous a permis de nous adresser à d'autres secteurs d'activité que les milieux de l'industrie lourde traditionnelle. Ce produit historique de la CAMEIC est toujours d'actualité.

Ayant donc fait le choix de la singularité et désireux de demeurer dans notre cœur de métier des risques sociaux, nous avons créé en 1997, la première assurance chômage complémentaire pour les cadres et assimilés, apportant ainsi aux cadres salariés un complément de ressources essentiel en cas de chômage.

Il nous a fallu quelques années encore pour l'étendre à l'ensemble des salariés du secteur privé, ce qui a fait de la CAMEIC, le spécialiste de l'assurance chômage en France.

Non, rassurez vous, je ne suis pas en train de vous annoncer que la CAMEIC serait le pivot et le pilote de la fusion ANPE – UNEDIC.

De façon concomitante, nous avons ouvert la CAMEIC au courtage afin de mettre à la disposition des intermédiaires ses produits innovants, ou de monter avec eux d'autres assurances. Nous avons également monté un plan de réassurance avec les meilleurs réassureurs du marché.

Je profite de la présence ici de la plupart d'entre eux, courtiers et réassureurs, pour les remercier tant de la confiance qu'ils nous ont montrée que des liens chaleureux qu'ils ont su tisser avec nous durant ces dernières années. Leur sérieux et leur compétence sont des atouts précieux pour la CAMEIC. Leur confiance et leur estime nous honorent.

Qui plus est, c'est souvent par l'entremise de nos réassureurs que nous avons rencontré ceux qui allaient devenir nos partenaires les plus importants.

C'est avec eux que nous avons développé notre assurance annulation d'évènements ARIAS, l'assurance remontées publicitaires APEFI, l'assurance individuelle accidents, l'assurance dommages, ou encore plus récemment l'assurance mortalité des chevaux .

De la même manière, nous avons pu renouer avec la tradition en nous intéressant avec le cabinet ATEXYA à l'assurance accidents du travail. En effet, c'est dès juin 1891, avant même l'apparition de la législation sur les accidents du travail, que le Comité des Forges de France avait créé *la Caisse syndicale d'Assurances mutuelle contre les accidents du travail*.

Nous commercialisons désormais sous sa forme originelle ATEXYA, ou sous une forme réservée aux entreprises actives en matière de prévention, que nous avons appelée : ICARA.

C'est par contre en partenariat, avec une grande compagnie d'assurances que nous nous sommes lancés dans le domaine de la santé. Malgré une certaine appréhension au départ - appréhension qui pourrait paraître légitime quand on compare les poids respectifs de la CAMEIC avec cette grande compagnie leader sur le marché de la santé - cette collaboration se déroule harmonieusement et dans le respect mutuel. Qu'il soit ainsi rendu hommage à la probité et à la loyauté de cette compagnie partenaire.

Nous avons signé il y a un mois une convention avec GRL Gestion et un courtier toulousain spécialisé dans les risques loyers impayés, avec qui nous allons développer la garantie des risques locatifs, mise en œuvre depuis le début de cette année. Nous entendons, en raison de l'aspect social de nos produits de base, ne pas rester absents de ce marché qui touche aujourd'hui de plus en plus de personnes.

Un autre partenariat vient de se nouer avec la Mutuelle des Sportifs qui nous a invités à participer à un appel d'offres très important avec la Banque Postale. Grâce au dynamisme et à la réactivité de ce nouveau partenaire, la CAMEIC est aujourd'hui partie au contrat qui a remporté cet appel d'offres. Ceci est prometteur pour nos deux sociétés partenaires.

Enfin, lorsque l'opportunité nous est donnée de travailler avec des gens, sérieux, fiables et dynamiques, sur des produits beaucoup plus classiques, nous nous laissons convaincre alors de faire une entorse à notre positionnement en répondant à la demande. Ce sera le cas en janvier 2008 pour ce qui est, de l'assurance multirisques habitation et des risques loyers impayés.

Pour autant, nous tenons à rester fidèles à notre positionnement premier ainsi qu'à notre caractère mutualiste qui veut que la CAMEIC reste une société à la disposition de ses sociétaires dirigée par ses sociétaires. C'est du moins la ligne qui est tracée par le Conseil d'administration de la CAMEIC.

Aujourd'hui la CAMEIC reste une petite société par sa taille et par le chiffre d'affaires réalisé, mais notre solidité financière et notre positionnement sur le marché font de nous un partenaire recherché par le courtage comme par la réassurance, qui ne se sont pas trompés en nous choisissant le plus souvent pour notre grande souplesse d'adaptation à leurs besoins réels, la proximité avec les structures de décision et notre capacité de réaction quasi immédiate. Ce sont là des avantages majeurs qui font la force des « petites compagnies » comme la nôtre. Nous entendons bien les valoriser encore et nous en servir pour le plus grand bonheur de ceux de nos partenaires qui l'ont bien compris.

Deux personnes ont succédé en 1995 à l'ancienne équipe parvenue à l'âge de la retraite ; mais c'est aujourd'hui 9 personnes qui sont employées par la CAMEIC.

Depuis déjà deux ans, nous cherchions de nouveaux locaux pour loger ce personnel convenablement et pour donner à la CAMEIC le siège social qu'elle mérite. Notre volonté de rester dans le quartier de Saint Augustin pour des raisons historiques nous a obligés à être patients ; mais cette patience a été récompensée au-delà de nos espoirs, puisque comme je vous l'indiquais tout à l'heure nous sommes revenus dans la rue même de notre naissance.

Et puisqu'il s'agit maintenant de parler de l'avenir, notre société a voulu y participer par un signe de confiance envers les nouvelles générations de l'assurance qui sont formées à l'ESA, L'Ecole Supérieure d'Assurances que préside Monsieur Patrice-Michel LANGLUME, ici présent.

En effet, afin de marquer son centième anniversaire par un acte concret, la CAMEIC a décidé de créer le « prix CAMEIC » du meilleur étudiant de BTS. Ce prix sera attribué chaque année à l'étudiant de BTS le plus méritant, afin de lui permettre, notamment de poursuivre son cursus au sein de l'ESA.

Voilà les quelques mots que je tenais à vous dire au nom du Conseil d'administration de la CAMEIC.

J'en profite pour exprimer ma gratitude personnelle aux membres du Conseil d'Administration pour leur dévouement, leur fidélité à nos travaux et l'assistance de leurs conseils.

J'en terminerai en apportant tous mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la CAMEIC pour leur travail rigoureux, discret et efficace. Je dois une mention particulière à notre Directeur Général, qui depuis 1995 est le moteur et l'animateur de ces développements et de leur mise en œuvre. Si vous êtes tous ici aujourd'hui, c'est à ses initiatives que nous le devons. Son imagination, doublée de rigueur professionnelle et d'intégrité personnelle, est alliée à sa capacité à mobiliser autour de lui son équipe, a fait naître tous ces projets, rapidement évoqués, et qu'il met en œuvre grâce à vous tous.

Et puisque nous sommes tous ici les ouvriers modestes et passagers des intérêts sociaux que nous représentons et nous servons, je puis sans crainte dire, au nom de la CAMEIC, à bientôt dans cent ans !

...pour l'heure, profitons de votre amicale présence.

Je vous remercie de votre patience. »